

Procès verbal

Le mardi 03 juin 2025 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 26 mai 2025, s'est réunie sous la présidence de Jocelyne VIDAILLET.

Secrétaire de la séance : David CASTERAN

Présents : Jocelyne VIDAILLET, David CASTERAN, Michel LAVAIL, André CARRERE, Claude CAUBET

Représentés : Alain SOUBIE représenté par Michel LAVAIL

Absents et excusés : Thibault LHERMUSIER

Ordre du jour :

- aménagement de la forêt de Bareilles
- coupe affouagère
- vente de lots de bois aux résidents secondaires

Questions diverses

DELIBERATIONS :

Aménagement de la forêt de Bareilles (N° DE_2025_008)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de révision d'aménagement forestier de sa forêt communale, établi par l'Office National des forêts en vertu des dispositions de l'article L.143-1 du Code Forestier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet, à **l'unanimité**, un avis favorable au projet d'aménagement forestier proposé pour une durée de 20 ans, de 2025 à 2044.

Coupe affouagère (N° DE_2025_009)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la liste des personnes ayant droit à la coupe affouagère.

Cette coupe sera effectuée par l'entreprise MARTINIE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'informer chaque acquéreur potentiel par courrier pour valider la commande des lots 2025.

Après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, le Conseil Municipal valide la liste des ayants droits à la coupe affouagère pour les lots d'affouage 2025 et autorise Madame le Maire à informer chaque acquéreur potentiel .

Vente de lots de bois aux résidents secondaires (N° DE_2025_010)

Madame le Maire informe le Conseil municipal que 6 lots de bois d'environ 2 m3 ont été réalisés et seront proposés à la vente aux résidents secondaires qui n'ont pas de bois.

Chacun des 6 lots sera mis en vente pour 50 € et les lots vendus devront être enlevés dernier délai au 1er juillet 2025.

Un tirage au sort sera effectué en mairie le samedi 14 juin à 10 heures pour l'attribution à chacun de son lot.

La liste suivante a été arrêtée

- Patrick MARCHESIN
- Jean-François RENARD
- Pascal LEBRUN
- Marie-Laure FISSE
- Pierre MICAS
- Benoit DE MAUPOUX

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le prix de 50€ pour chacun des 6 lots et autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la vente de ces lots aux résidents secondaires qui n'ont pas de bois.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire fait lecture du courrier de M. Jean-François RENARD, reçu en mairie, concernant une parcelle communale sur le territoire de Ys.

Après échange, rien n'a été décidé concernant cette vente car il reste un problème à régler entre 2 administrés (M. BARES et M. RENARD).

Madame le Maire expose la proposition de M. LEBRUN, propriétaire des parcelles C775, C798, C797 et C800 qui sont traversées par le chemin rural, de ce porter acquéreur du dit chemin.

Sont enfouies sous ce chemin rural, la ligne basse tension ENEDIS, les lignes électriques et téléphoniques du village (SDE et TELECOM). Ces entreprises devront à tout moment avoir accès à ce chemin pour d'éventuelles réparations ou interventions sur ces réseaux.

Actuellement, le Conseil Municipal suspend son accord de vendre ce chemin communal.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de M. FREMINE concernant l'accès à sa parcelle B970 sur le haut du village.

Pour y accéder il faut passer un caniveau le long de la route du Val. Le Conseil Municipal autorise M. FREMINE à mettre en place, à sa charge, une plaque sur le caniveau.

Fin du conseil à 19h10

Jocelyne VIDAILLET
Président de séance



David CASTERAN
Secrétaire de séance